



Charte

DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

à Quetigny

Edito

Encourager les habitants à devenir des acteurs-citoyens de leur Ville, réenchanter la vie publique, réconcilier les citoyens avec les affaires de la Cité, sont autant d'enjeux pour recimenter notre vie collective et faire vivre la citoyenneté. La démocratie participative a toujours été au cœur du projet politique de Quetigny, mais force est de constater que l'engagement personnel et collectif doit être largement encouragé pour faire progresser le bien commun.

C'est avec cette volonté que l'ensemble des élus de Quetigny ont collaboré pour réaliser cette charte de la démocratie participative. L'objectif de cette charte est de proposer un modèle d'engagement accessible à tous et de poser un cadre de référence du dialogue entre citoyens, élus, acteurs associatifs, pour ensemble construire la ville.

L'enjeu suprême est de parvenir à surpasser la somme des intérêts personnels pour défendre l'intérêt général. Comme l'écrivait Pierre Mendès France « Dès qu'un homme découvre un sens universel à son action, fût-elle humble ou quotidienne, il découvre en lui un citoyen ».

A travers cette Charte de la démocratie, et avec elle l'ensemble des démarches participatives que la municipalité fera vivre, nous souhaitons informer, écouter, associer, concerter, impliquer les quetignaises et les quetignois dans une démocratie d'élaboration. La citoyenneté active ne peut se construire que dans une démocratie vivante !



Rémi DÉTANG

Maire de Quetigny

Vice-Président de Dijon métropole

Les objectifs de la charte

La Charte a pour vocation de présenter les valeurs et principes nécessaires à la mise en œuvre d'une véritable démarche de démocratie participative. Elle définit un cadre clair et partagé par l'ensemble des acteurs jouant un rôle dans la participation citoyenne : habitants, élus, associations, acteurs socio-économiques ou encore partenaires et techniciens de la Ville. La participation des acteurs du territoire est nécessaire dans tous les projets qui les concernent. Elle nécessite un esprit constructif pour faciliter la participation de tous et encourager les initiatives citoyennes : reconnaître les savoirs et l'expertise de chacun, une démarche d'inclusion et équitable sont des prérequis essentiels à son bon fonctionnement.

La charte ainsi que la démocratie participative ne sont pas des points de passage impératifs à tous les projets de la Ville de Quetigny. De même, la démocratie participative n'impose pas la mise en place de chaque niveau de participation, à chaque projet, il conviendra de choisir la meilleure méthode : information, consultation, concertation ou co-construction.

Qu'est ce que la démocratie participative ?

Véritable outil complémentaire à la démocratie représentative, la démocratie participative reconnaît et renforce la participation des citoyens dans les prises de décisions politiques. Elle permet une forme de partage du pouvoir politique en reconnaissant l'expertise de chacun dans la pratique du territoire au quotidien.

La démocratie participative s'exprime selon quatre échelons :



L'information ;



La consultation ;



La concertation ;



La co-construction.



L'information, premier degré de participation citoyenne, est l'outil principal d'information et de transparence de la politique locale. Elle permet aux usagers du territoire de connaître les décisions qui les concernent et de réagir si besoin. Elle repose sur des valeurs d'objectivité et de pédagogie et s'appuie sur diverses modalités de communication : site internet de la commune, réseaux sociaux, affichages et informations format papier dans les différents points d'accueil, banderoles, Apéros-débats... etc.



La consultation, deuxième degré de participation citoyenne, permet de recueillir avis et suggestions des usagers pour comprendre leurs attentes et les prendre en compte dans les décisions prises par la Ville. Ce procédé n'impose pas la prise en compte des avis formulés, mais permet de mesurer le niveau d'approbation et d'envisager des scénarios alternatifs. La consultation peut prendre la forme de réunions publiques, réunions de quartier, sondages...



La concertation, troisième degré de participation citoyenne, permet d'instaurer les conditions d'un dialogue entre l'ensemble des acteurs du territoire, autour d'un sujet identifié. Elle rend possible la confrontation des idées et l'émergence de projets collectifs. A la différence des deux premiers niveaux de participation, la concertation nécessite un processus continu : plusieurs échéances de rencontre jusqu'à la réalisation finale du projet. Ce niveau impose des retours et une argumentation sur les raisons de la prise en compte ou non des propositions formulées. Les ateliers en petit groupe sont la forme la plus répandue de concertation.



La co-construction (ou co-élaboration), quatrième et dernier niveau de participation citoyenne, est la forme la plus aboutie de démocratie participative qui invite, élus, partenaires et habitants à construire ensemble un projet jusqu'à sa réalisation finale. La participation des citoyens doit être active tout au long du processus, ils doivent être informés des enjeux et des marges de manœuvre. Cette méthode se déroule essentiellement en petits groupes de travail et différentes activités.

Les engagements

Un cadre clair et connu de tous

Pour l'ensemble des projets et décisions nécessitant la participation du public, la Ville s'engage à porter dans la connaissance des acteurs du territoire, la nature et les enjeux du projet, les questions à débattre, les différents scénarios envisagés et barrières légales, techniques et financières. Une information complète, compréhensible et transparente dans les limites définies par la loi, permettant une prise de décision éclairée par l'ensemble des décideurs.

Un retour régulier sera fait tout au long de l'élaboration du projet et de sa mise en œuvre.

Reconnaissance de l'expertise du public

Chaque participant devra agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture et de sincérité tout au long du processus. L'ensemble des acteurs dispose d'une expertise technique, théorique et/ou pratique et apporte ses connaissances au groupe. Les divergences de point de vue seront respectées et traitées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet. Appropriation du sujet, argumentation, prise en compte de l'intérêt collectif seront les fondements d'un état d'esprit constructif.

Inclusion de l'ensemble des usagers du territoire

La charte de démocratie participative a pour principal fondement la participation de tous : habitants, élus, associations, acteurs socio-économiques, et d'une manière générale, tous les partenaires, institutionnels ou non, souhaitant prendre une part active à l'élaboration de certains projets. Tous les publics concernés par le projet seront inclus dans la réflexion selon le niveau de démocratie participative adopté. Une démarche active de la part des élus et des techniciens sera nécessaire pour associer les publics les moins disponibles ou les moins enclins à participer. Les moyens mis en place doivent garantir la diversité du public permettant une meilleure qualité des débats et de la délibération. Ainsi, l'ensemble des usagers concernés seront invités à participer aux ateliers, réunions, sondages... assurant un principe d'égalité d'accès à l'information, la parole et à l'écoute. Chacun verra ses arguments écoutés, pris en compte et jugés sur leur pertinence propre.

Mise en valeur et promotion des initiatives citoyennes

En portant l'écriture de cette charte de participations citoyennes, la Ville de Quetigny considère sérieusement l'ensemble des projets d'initiative citoyenne. Elle mettra à disposition du public méthodes et outils participatifs permettant leur réalisation. Les propositions seront examinées et leur refus sera argumenté.

Chaque année la municipalité alloue un **budget d'initiatives citoyennes** à des projets d'investissement proposés par les habitants. Collectifs et habitants peuvent proposer des projets pour la ville ou leur quartier. Après évaluation de leurs coûts, et validation de leur faisabilité, les projets seront présentés aux habitants qui feront le choix final. La municipalité publiera alors le résultat du vote et assurera la réalisation du/des projet(s) en lien avec les habitants qui les ont proposés.

Evaluation, communication et transparence

La charte de démocratie participative de la Ville de Quetigny est présentée en Conseil Municipal. Elle ne constitue pas un ensemble de procédures établies et rigides. Au contraire, elle doit continuer à progresser grâce à un processus continu et durable, dans le respect des sujets identifiés et du cadre, présenté ici, définissant la relation entre élus et citoyens.

La charte de démocratie participative impose un devoir de transparence sur chacun des projets réalisés en son nom. Quel que soit le niveau de consultation citoyenne proposé par le Maire, la communication aura une place majeure dans l'organisation. Ceci afin que l'ensemble des usagers se sentant concerné puisse prendre connaissance de l'avancement, des choix réalisés et de la finalité du projet. L'ensemble des moyens de communication de la Ville seront ainsi utilisés qu'ils soient sous format de réunions, formats papier ou numérique.

Lexique

Budget d'initiative citoyenne :

Le budget d'initiative citoyenne est un outil joint à la démocratie participative. Définit tous les ans et le plus souvent d'investissement, il permet aux citoyens de proposer un ou plusieurs projets à la municipalité qui le/les financera.

Démocratie représentative :

La «démocratie représentative» est l'une des formes de la démocratie dans laquelle les citoyens expriment leur volonté par l'intermédiaire de représentants élus à qui ils délèguent leurs pouvoirs. Ces élections ont lieu à des échéances régulières et le mandat des représentants a une durée limitée.

Expert :

Dans un contexte de démocratie participative, l'expertise peut être d'usage ou technique. L'expert d'usage se définit dans l'expérience au quotidien des espaces urbains, des espaces privés, des réseaux et des relations sociales de proximité. L'expert technique quant à lui, une personne disposant d'un ensemble de connaissances, compétences, pratique et savoir-faire dans une activité donnée, le plus souvent un professionnel au service des instances de démocratie participative pour résoudre une question et faire des propositions.



LOUVECIENNY VILLE DE
Novembre 2023